

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Vote		
A l'unanimité des membres présents		
Pour : 8		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

*L'an 2025, le 14 Novembre à 18:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMON Vladimir, Maire, en session ordinaire.*

*Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 06/11/2025.*

*La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/11/2025.*

**Présent(s) :** M. LONGCHAMON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude

**Excusé(s) ayant donné procuration :** M. FAURE Pascal à M. POURTIER Stéphane

**Absent(s) :** Mmes : CHABERT Nadège, CHARRETON Amandine, M. ARNAUD Daniel

**A été nommé secrétaire :** M. LEMAITRE Guy

*Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.*

*Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.*

**2025\_07\_01 – ONF : ETAT D'ASSIETTE DES COUPES - PROGRAMME 2026**

### VU :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code forestier ;
- la proposition de l'Office National des Forêts (ONF) en date du 12 septembre 2025, portant sur l'état d'assiette des coupes à exploiter en 2026 ;

**CONSIDERANT QUE** la proposition de l'ONF prévoit la suppression de certaines coupes initialement programmées, en raison de retards d'exploitation ou de mesures sylvicoles visant à préserver le capital forestier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

1. PREND ACTE et APPROUVE la proposition de l'Office National des Forêts relative à l'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2026 telle que présentée en séance :

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le 26 NOV. 2025

Berges Levraud

ID : 063-216302380-20251114-2025\_07\_01-DE

Forêt de : MALLERET

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (1)	Proposition ONF (2)	Justification ONF (si modification par rapport aux préconisations du document de gestion)	Année Décision propriétaire sur proposition ONF (3)	Mode de commercialisation préconisé			
								Vente publique sur pied	Vente publique unité mesure	Contrat Bois faponné	Autre vente gré à gré
1 A	E3	350	5	2026	Supp.	ONF-RE - Retard exploitation					
2 U	E3	280	4	2026	Supp.	ONF-RE - Retard exploitation					

Forêt de : TRIMOULET

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (1)	Proposition ONF (2)	Justification ONF (si modification par rapport aux préconisations du document de gestion)	Année Décision propriétaire sur proposition ONF (3)	Mode de commercialisation préconisé			
								Vente publique sur pied	Vente publique unité mesure	Contrat Bois faponné	Autre vente gré à gré
U	AMEL	135	2,7	2021	Supp.	ONF-CF - Raison sylvicole- Niveau du capital forestier					

(1) Si mention "non fixée" = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée ou non prévue à l'aménagement

2. DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération et signer toute pièce y afférent.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

*Pour copie conforme :*  
*En mairie, le 19/11/2025*

*Le Maire*

*Vladimir LONGCHAMON*



*Le secrétaire de séance*

*GL+*

*Guy LEMAITRE*